

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

20/09/2024

Date de l'affichage

20/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Aubepierre-Ozouer-Le-Repos, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Frédéric BRUNOT, Davy BRUN, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Stéphanie DEGAND, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Marcel FONTELLIO, Yannick GUILLO, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER (arrivée à 19h08 pour la Délibération N°2024/86-03), Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Farid MÉBARKI, Pierre-Yves NICOT, Aurélie POLESE, Sylvie PROCHILO, Angélique RAPPAILLES, Jean-Sébastien SGARD, Alain THIBAUD & Joëlle VACHER.

Absents excusés représentés

Carine CALMON PLANTIN par Ghislaine HARSCOËT, Sylvain CLÉRIN par Brigitte JACQUEMOT, Sébastien DROMIGNY par Yannick GUILLO, Philippe DUCQ par Alban LANSELLE, Charlie GABILLON par Didier BALDY, Serge HAMELIN par Frédéric BRUNOT, Nadia MEDJANI par Marcel FONTELLIO, Francis OUDOT par Gilles BOUDOT, Jean-Yves RAVENNE par Eliane DIACCI, Frédéric ROCHER par Pierre-Yves NICOT.

Absents non excusés

Thomas LECONTE & Pierre PERRET.

44 conseillers communautaires en exercice : 32 présents, 10 représentés, 2 absents non excusés à la séance.

Madame Brigitte JACQUEMOT est nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le **01 OCT. 2024**

ID : 077-247700701-20240926-2024_102_19-DE

2024/102-19 – OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SPECTACLE AVEC LA COMPAGNIE PILE ET POIL ET D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE THÉÂTRE SÉNART

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020/DRCL/BLI/n°2 en date du 7 janvier 2020, portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne, notamment en matière d'actions socioculturelles,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2024/80-07 en date du 27 juin 2024 portant validation du projet de programmation culturelle itinérante de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne sur la période de septembre 2024 à février 2025,

Considérant le contrat de cession du spectacle « Du Rififi dans le potager » de la compagnie Pile Poil, prévu le samedi 16 novembre 2024,

Considérant que le tarif d'entrée au spectacle « Du Rififi dans le potager » est défini comme suit : tarif unique de 5 euros l'entrée,

Considérant la convention de partenariat avec le Théâtre Sénart Scène nationale pour l'organisation du spectacle « L'Évangile selon Bill », prévu le samedi 7 décembre 2024,

Considérant que le contrat de partenariat définit les tarifs d'entrée comme suit : un tarif plein à 15 euros, un tarif réduit à 13 euros pour les familles nombreuses, les personnes de moins de 30 ans et de plus de 62 ans, les groupes de 10 personnes, les personnes en situation de handicap, les intermittents du spectacle et les demandeurs d'emploi et un tarif réduit à 10 euros pour les personnes de moins de 12 ans,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur le Président à signer le contrat de cession et la convention de partenariat susmentionnés, ainsi que tout devis et tout contrat à durée déterminée d'emploi de régisseurs intermittents du spectacle, en permettant la mise en œuvre technique.

ARTICLE DEUX :

Valide la tarification susmentionnée.

ARTICLE TROIS :

Dit que les dépenses sont prévues au budget de l'exercice 2024.

ARTICLE QUATRE :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 26 septembre 2024

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

01 OCT. 2024

ID : 077-247700701-20240926-2024_102_19-DE